

SAINT-VAAST-DE-LONGMONT

La commune de SAINT-VAAST-DE-LONGMONT assure la transition entre le Parc et la Vallée de l'Automne.

Certains sites de la commune, "Au-dessous de l'église", les clairières de "La Plaine", du "Pointet" et des "Pezières" présentent une haute valeur paysagère.

Le respect de l'environnement (zones humides, talwegs, coteaux boisés, etc.) et du paysage (points de vue, sites, coupures d'urbanisation) apparaît comme une nécessité.

D'autre part, il conviendra de protéger les continuités de murs de pierres au titre de la loi paysage et d'imposer un traitement qualitatif des clôtures.

Localisation des "méristèmes" :

Le village de Saint-Vaast-de-Longmont est fortement contraint par les coteaux boisés, les talwegs et les zones marécageuses.

Le site d'extension potentiel du bâti proposé vise à conforter un point de fixation de l'habitat et à préserver les coupures d'urbanisation avec la commune limitrophe de Verberie.

ORIENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS RÉALISABLES PAR LA COMMUNE POUR LA DURÉE DE LA CHARTE (10 ANS) = 30

Informations complémentaires :

Site d'intérêt écologique N° 6 "Côtes et cavées de Saint-Vaast-de-Longmont"

Corridor écologique Halatte/Compiègne

Unité paysagère N° 9 "Vallée de l'Automne"